CCI FORMATION

RÈGLEMENTATION PROFESSIONNELLE DÉONTOLOGIE

Attestation de compétences
Certificat de réalisation

DATE(S)

À déterminer

LIEU

CCI DU CHER
Avenue d'Issoudun
18000 BOURGES

DURÉE

1 jour soit 7 heures

PUBLIC(S)

Professionnels de l'immobilier souhaitant mettre à jour leurs connaissances, et comprendre les conséquences des nouvelles lois, sur l'exercice de la profession

OBJECTIFS

- Comprendre le décret du 15 octobre 2020
- Pratiquer les mises à jour

COMPÉTENCES VISÉES

- Le rappel du statut et des conditions pratiques de l'exercice de l'activité
- Les dernières mesures en vigueur

EMPLOIS VISÉS

Optimisation des outils et pratiques dans ses missions quotidiennes

MODALITÉS D'ACCÈS

- Bulletin d'inscription
- Entretien d'étude du besoin
- Questionnaire de positionnement
- Convention de formation
- Clôture des inscriptions 15 jours avant

PRÉREQUIS

Aucun

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

CCI FORMATION

TAUX*

Taux de satisfaction	94,80%
Taux de certification	100%
Taux de rupture	non concerné
Taux d'insertion à 3 mois	non concerné
Taux d'insertion à 6 mois	non concerné
Taux de poursuite d'étude	non concerné

**Taux de satisfaction global des formations du parcours développement des compétences calculé en 2023*

ACCESSIBILITE HANDICAP

Etude des besoins spécifiques
au cas par cas
Aide à la constitution des dossiers
Adaptations spécifiques.
Contactez notre référente handicap pour plus d'informations :

Nathalie BONNARD
nathalie.bonnard@cher.cci.fr
02 48 67 55 55

TARIFS

300€/personne (Net de TVA)
Possibilité de prise en charge par OPCO

CONTACTS CCI FORMATION

Diane HAPPE
Fadila EL MEZOUARI

cciformation18@cher.cci.fr | 02 48 67 80 64
CCI du cher - Avenue d'Issoudun
CS 70237 - BOURGES CEDEX
cher.cci.fr

PÉDAGOGIES & MOYENS

- Intervenants professionnels et issus du secteur
- Participative et directement opérationnelle
- Activité centrée sur les spécificités de l'entreprise
- Distanciel possible si conditions l'exigent
- Groupe de 5 à 12 personnes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation de l'acquisition des compétences via des mises en pratique et exercices pendant la formation.
- Evaluation de la formation à chaud par chaque participant.
- Evaluation à froid (entre 3 et 6 mois)
- Evaluation par l'intervenant du groupe et de la bonne acquisition des compétences + réponse aux objectifs

Date de mise à jour : juillet 2024

BOOSTEZ vos COMPÉTENCES AVEC CCI FORMATION

CCI CHER
1er ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE FORMATION*

**Des modifications peuvent intervenir pour répondre au mieux aux attentes de l'entreprise et des salariés formés.*

Les modules
1. RAPPEL DU STATUT ET DES CONDITIONS PRATIQUES DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ
Evolution récente de la réglementation : les métiers visés, les métiers exclus des récentes réformes.
Les nouveaux dispositifs en matière d'acquisition de la carte professionnelle.
Améliorations des aptitudes professionnelles.
2. LES DERNIÈRES MESURES
La pratique du code de déontologie dans l'immobilier.
Identifier les bonnes pratiques.
Les sanctions pénales et administratives.
L'amélioration de l'information du consommateur.
La question de la confidentialité et la protection des données.
Statut des négociateurs immobiliers.

Date de mise à jour : juillet 2024